



MÉMO

Services péri et extra scolaires

Tarifs 2024-2025

L'inscription aux services périscolaires et extrascolaires
est **OBLIGATOIRE** avant toute fréquentation.

Pour inscrire votre ou vos enfants, vous devez retourner le **DOSSIER
D'INSCRIPTION** (sur demande en mairie, à l'accueil de loisirs ou en
téléchargement sur le site internet de la Ville) complété et signé.

ACCUEIL DE LOISIRS DES OYATS

283, avenue Notre Dame à Bourgenay

Ouvert les mercredis :

- › de 9h à 17h30 pour l'inscription à la journée.
- › de 9h à 14h pour l'inscription le matin avec repas.
- › de 11h45 à 17h30 pour l'inscription de l'après-midi avec repas.

Ouvert pendant les vacances :

- › de 9h à 17h30 (inscription à la journée uniquement)
- La structure est fermée durant les vacances de Noël.

Une garderie (péricentre) payante fonctionne le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h30 à 18h30.



RÉSERVATIONS

› Via le Portail Famille

Vous avez jusqu'au dimanche pour réserver le mercredi de la semaine suivante et jusqu'à 5 jours avant le début des vacances scolaires pour réserver les journées de présence.

› Absences à signaler sous réserve de facturation

Les tarifs selon votre quotient familial

QUOTIENT FAMILIAL	MERCREDIS		FORFAIT SEMAINE (VACANCES)
	1/2 journée + repas	Journée	
0-500	5,86 €	8,32 €	37,45 €
501-700	7,50 €	10,88 €	49,00 €
701-900	9,02 €	13,28 €	60,00 €
901-1200	9,80 €	14,60 €	65,50 €
1201-1500	11,10 €	15,60 €	70,00 €
1501-1800	11,60 €	17,10 €	77,00 €
1801 et +	12,60 €	18,70 €	84,00 €
Hors commune			
0-900	15,30 €	23,00 €	103,75 €
901 et +	19,10 €	24,20 €	108,75 €

TARIFS PÉRICENTRE

À partir de 7h30
jusqu'à 9h :

0-500 > 1,06 €
501 et plus, ou hors commune > 1,15 €

À partir de 17h30
jusqu'à 18h30 :

0-500 > 1,06 €
501 et plus, ou hors commune > 1,15 €

Modalités de paiement

1 FACTURE UNIQUE

› Par chèque (à l'ordre du Trésor public) ou espèces à adresser à la Trésorerie Côte de Lumière au 155, avenue Georges Clémenceau, Château d'Olonne, 85180 Les Sables d'Olonne

› Par prélèvement automatique ou par carte bancaire en ligne via www.payfip.gouv.fr

› Règlements par chèques ANCV ou tickets CESU pour l'accueil de loisirs des Oyats et le périscolaire à adresser en mairie ou à l'accueil de loisirs des Oyats, accompagnés du règlement du restaurant scolaire par chèque ou en espèce.

CONTACTS

Accueil périscolaire et accueil de loisirs des Oyats

☎ 02 51 21 07 12

✉ centre-des-oyats@talmontsainthilaire.fr

Restaurant scolaire

☎ 02 51 90 64 26

✉ restaurantscolaire@talmontsainthilaire.fr

Transport scolaire

Le Transport Scolaire est organisé sur le territoire sur délégation de compétence de la Région des Pays de Loire. Ce service de ramassage scolaire est destiné aux élèves du groupe scolaire du Payré et de l'école Saint Pierre.

☎ 02 51 21 07 12

✉ affaires.scolaires@talmontsainthilaire.fr

